

POINT FORT

Multinationales responsables: le feuilleton pourrait connaître son épilogue au Parlement

SESSION D'HIVER. Après deux ans de discussions, les sénateurs diront aujourd'hui s'ils veulent des règles contraignantes en matière de droits humains et d'environnement.

MAUDE BONVIN

Le Conseil des Etats s'empare d'un dossier qui a déjà suscité de vifs débats sous la Coupole: l'initiative populaire pour des multinationales responsables. «Pas simple, ce projet s'apparente à un roman policier. Cela fait deux ans qu'il y a des allers-retours au Parlement», souligne Chantal Peyer du comité d'initiative.

DE NOMBREUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DE POIDS SOUTIENNENT LA PREMIÈRE PROPOSITION QUI PROVIENT DE LA CHAMBRE BASSE.

Concrètement, les sénateurs devront décider s'ils entrent en matière sur deux contre-projets à l'initiative. La première proposition émane de la Chambre basse. Elle a été largement plébiscitée par les représentants du peuple en juin 2018 et en juin de cette année. Elle a aussi été approuvée, à une courte majorité, par la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats.

De nombreux acteurs économiques soutiennent cette solution, dont Swiss Textiles, Coop, Migros et Manor. La Fédération des entreprises romandes, le Groupement des entreprises multinationales, la Chambre genevoise du commerce et de l'industrie y sont aussi favorables. Récemment, une coalition de 27 investisseurs suisses et internationaux représentant plus de 800 milliards de francs d'actifs sous gestion s'y sont ralliés. «Si ce projet est accepté, nous nous engageons à retirer notre initiative. Nous sommes ouverts au compromis car cela permet d'arriver plus vite à l'adoption d'une loi et donc à une amélioration plus rapide sur le terrain», explique Chantal Peyer.

Procédure de conciliation en question

Tout comme l'initiative, le dispositif du National introduit un devoir de diligence et un mécanisme de responsabilité civile. Elle restreint cependant leur portée: ne sont concernées que les grandes sociétés employant au minimum 500 collaborateurs et réalisant un chiffre d'affaires an-



CHANTAL PEYER. «Le compromis permet d'arriver plus vite à une loi et donc à une amélioration plus rapide sur le terrain.»

nuel d'au moins 80 millions de francs. «Il s'agit de l'une de nos concessions», indique Chantal Peyer. Par ailleurs, le projet de la Chambre basse limite la responsabilité civile. Cette dernière ne s'applique qu'à une entreprise qui contrôle une autre société au sens juridique du terme. Les initiants auraient voulu aussi intégrer un contrôle économique de fait.

Dernière concession pour eux? «La responsabilité civile ne porte que sur l'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle et à la propriété», répond Chantal Peyer.

La proposition de Karin Keller-Sutter qui fâche

Au niveau de ce contre-projet, la commission compétente du Conseil des Etats a introduit un nouvel élément en septembre. Il s'agit d'une procédure de conciliation obligatoire en cas de violation grave au sujet des trois points mentionnés plus haut par une filiale détenue par une entreprise installée en Suisse. Si cette proposition est acceptée par

les Chambres fédérales, un point de contact indépendant jouera le rôle d'arbitre en la matière. «C'est une dernière concession que le comité d'initiative a acceptée cet automne», déclare Chantal Peyer.

Le comité d'initiative se montre néanmoins inflexible au sujet du deuxième contre-projet sur la table des sénateurs. Ce dernier émane de la conseillère fédérale, Karin Keller-Sutter. «C'est une solution inefficace, incohérente et dépassée», estime Chantal Peyer. Dans ce projet, le devoir de diligence se limite aux activités en lien avec les minerais de conflit et au travail des enfants. La proposition de la ministre de la Justice introduit aussi une obligation de réaliser un rapport non financier pour les sociétés d'intérêt public.

«Ce projet n'oblige pas les entreprises à adopter des politiques de droits humains et à remédier aux violations», déplore Chantal Peyer. Cette manière de faire se base sur une directive européenne. «Or, au sein de l'UE, cette pratique de reporting non financier est déjà considérée comme obsolète. Plusieurs études montrent par ailleurs que l'obligation de faire rapport n'est pas efficace», ajoute la membre du comité d'initiative.

Récemment, des producteurs de cacao internationaux ont publié une déclaration qui demande à

l'UE d'introduire un devoir de diligence obligatoire. Deux ministres allemands ont aussi annoncé la mise en place d'une loi en la matière pour la chaîne d'approvisionnement. En France, il existe déjà une législation allant dans ce sens.

«L'EXTRACTION DU COBALT, ENGENDRE DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS. OR CETTE ACTIVITÉ N'EST PAS CONCERNÉE PAR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE FÉDÉRALE.»

Autre problème? «Quatre minerais sont concernés par le projet de Karin Keller-Sutter. L'extraction du cobalt, par exemple, engendre des violations des droits humains. Or cette activité n'est pas concernée par la proposition de la conseillère fédérale. Chez nous, Glencore, qui occupe une position dominante sur ce marché, ne devrait rien changer à ses pratiques.»

En attendant d'être fixés sur leur sort, les initiants préparent déjà la campagne de votation. S'il devait avoir lieu, le vote s'effectuera en mai ou en septembre prochain.

A noter que si les sénateurs valident la proposition du Conseil national sans aucun changement, le dossier sera alors clos sous la Coupole fédérale. ■

«Nous voulons un avenir plus durable»

«Le contre-projet proposé par la majorité de la commission juridique du Conseil des Etats est un bon compromis. Je me rallie à cette proposition en tant qu'entrepreneur pragmatique», déclare le fondateur de Loyco, Christophe Barman.

Pour le Genevois qui soutient l'initiative pour des multinationales responsables depuis ses débuts, la Suisse est forte économiquement. Elle doit donc suivre l'évolution internationale en cours dans de nombreux pays comme la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.



JEAN-LUC BARMAN

CHRISTOPHE BARMAN. «Les multinationales sont trop éloignées des préoccupations des sociétés dans lesquelles elles évoluent.»

«Trop loin de leur base»

«Nous, entrepreneurs, nous voulons aussi un avenir plus durable pour nos enfants. Comme PME, nous avons des responsabilités à assumer. Les multinationales doivent aussi prendre les leurs. En cas de violations des droits humains et d'atteintes à l'environnement, on doit pouvoir les obliger à rendre des comptes», soutient l'entrepreneur.

A ses yeux, les multinationales sont trop éloignées des préoccupations des sociétés dans lesquelles elles évoluent. «Elles ne font plus preuve de bon sens car, de par leur structure, elles sont trop loin de leur base. Cela les dés-humanise. Les grandes sociétés ont par ailleurs tendance à privilégier les profits à court terme et ne tiennent pas suffisamment compte de leur impact sur l'environnement. Il y a aussi des populations qui souffrent de leurs ac-

tivités. Il faut donc des législations durables contraignantes», poursuit Christophe Barman. Selon lui, la Suisse connaît un changement important sur le plan économique. «De plus en plus de voix s'élèvent contre les dérives de la mondialisation. L'intérêt pour une économie plus bienveillante grandit de jour en jour. Or il faut des règles pour la mettre en place. La conception selon laquelle le marché libre s'autorégule est dépassée.» Beaucoup d'entrepreneurs locaux soutiennent l'initiative. «Le Parlement doit prendre ses responsabilités», considère celui qui est aussi président de la FRC. D'après lui, les multinationales ne vont pas aller payer leurs impôts ailleurs, en cas de oui à l'initiative

ou au contre-projet de la Chambre basse. «Les grandes entreprises ne sont pas ici uniquement pour des raisons législatives. Elles y sont aussi pour le personnel bien formé et la situation au cœur de l'Europe de notre pays. Il ne faut pas jouer sur la peur des gens. En tant qu'entrepreneurs, nous ne nous inquiétons d'ailleurs pas à ce propos.»

Le Genevois s'oppose en outre à la proposition du Karin Keller-Sutter. D'après lui, l'obligation de reporting ne sert à rien puisqu'elle n'enjoint pas les sociétés à agir en cas de violations des droits humains et d'atteintes à l'environnement. «Beaucoup d'entreprises réalisent déjà des reportings sans amélioration réelle de la situation», conclut-il. ■

Swissholdings craint une bureaucratie sans fin

Swissholdings ne soutient pas l'initiative pour les multinationales responsables. «Ce texte discrimine les entreprises suisses vis-à-vis de leurs concurrents étrangers. Ses exigences réglementaires ne sont pas coordonnées au niveau international. De plus, l'obligation mondiale d'inspection et de contrôle entraîne une bureaucratie sans bornes. De nombreuses sociétés comptent souvent plus de 100.000 fournisseurs dans le monde», déclare Denise Laufer, en charge du dossier auprès de la fédération des multinationales.

L'initiative concerne aussi les PME puisque c'est le degré de mise en réseau et non la taille du groupe qui s'avère déterminant. Selon Swissholdings, ce texte entraînera aussi une baisse des investissements dans les régions où les firmes helvétiques devraient s'engager à promouvoir le développement durable. «Avec cette proposition, nos entreprises courent encore le risque d'être victimes de chantage et la proie d'une industrie juridique transfrontalière», poursuit Denise Laufer.

Pour son organisation, le fait que le fardeau de la preuve incombe aux sociétés attaquées en justice pose problème. «Les procédures



DENISE LAUFER. «La solution du Conseil fédéral n'expose pas les firmes suisses à des poursuites pour extorsion.»

légales prendront alors des années et leur issue sera incertaine.» Les entreprises devront en effet fournir des preuves sur des faits qui se sont produits dans des pays lointains, des preuves qui ne sont guère disponibles, même en sollicitant l'aide juridique. «Cela signifie que les sociétés ont peu de chance de prouver leur innocence devant les tribunaux. Même la Cour constitutionnelle de France a rejeté un tel règlement en 2017, lorsque sa loi de vigilance a été discutée», complète la responsable du dossier.

C'est pour cette même raison que Swissholdings rejette le contre-projet du Conseil des Etats qui concerne jusqu'à 10.000 entreprises. Elle soutient toutefois la proposition de Karin Keller-Sutter. «Cette solution qui a fait ses preuves au niveau international n'expose pas les firmes suisses à des poursuites pour extorsion», indique Denise Laufer.

Cette contre-proposition crée l'obligation pour notre pays de se conformer aux normes internationales des entreprises transfrontalières avec le suivi prévu de l'obligation de déclaration de l'Union européenne et l'introduction d'une diligence raisonnable spécifique dans le domaine du travail des enfants et des minerais de conflit.

Les entreprises helvétiques seraient ainsi tenues d'examiner l'intégralité du processus de création de valeur de leurs produits - de l'approvisionnement en matières premières à la production en passant par la consommation - afin de détecter les risques potentiels liés au travail des enfants et au financement des minerais de conflit. «Avec cette proposition, la Suisse rattraperait les pays les plus réglementés dans le domaine de la responsabilité des entreprises.» ■